

Procès-verbal du Comité Directeur du 14 janvier 2021

Présents : M.Laguette, F.Chantriaux, F.Robin, F.Fouchet, F.Lacombe, J.L.Pacaud, E.Guérin, C.Merlier, A.Dodu, J.M.Bruneau, J.L.Barboza, F.Philippeau, M.Amigues, F.Clatot.

Absents excusés : P.Piau, X.Perinet

Absents non excusés : M.Vasselon, P.Wolfarth.

Assistant: F.Valo

ORDRE DU JOUR DU COMITE DIRECTEUR DU 14 JANVIER 2021

1) Informations Générales

- Jean-Luc a reçu des courriers de vœux
- Adrien DODU, nouveau élu du bureau fédéral de la FFTT,
- Proposition qu'Alain Boyer soit le représentant du Tennis de Table au CDOS.
- Décès de Jacques Secrétin le 11 décembre 2020

2) Point financier au 9 janvier 2021

- Travaux de préparation d'Edith et présentation d'Adrien (voir fichier ci-joint).
- Charges : Salaire : - 3 000 € / Stages - 5 000 € / Photocopieur : 4 000 € // Dépl't-Missions : - 4 000 € / Récompenses - 2 000 € / Arbitrage : - 1 000 €.
- Produits : Subventions : - 10 000 € / Licences - 12 000 € / Stages - 7 000 € / Compétitions - 16 000 €

Résultat déficitaire prévisionnel : - 23 123 € environ (- 13488 € de charges et – 36621 € de produits).

Aide de solidarité FFTT : aider les structures qui en ont le plus besoin et préparer la saison 2021 – 2022 (retrouver le nombre de licenciés).

L'indemnisation des juge-arbitres : François va envoyer le fichier pour que le paiement des JA soient effectifs.

3) Discussion sur l'aide aux clubs

- commentaire d'Edith : "En attente de voir, si d'autres dispositions seront à prendre dans les prochains mois. La réduction pour les équipes départementales est-elle pour tous les championnats ? "

- commentaire de Jean-Marc : réduction de 50 % sur la licence traditionnelle : il faudra faire un effort sur les licences sur toute la saison et non au 1^{er} janvier 2021. L'objectif était d'attirer les non licenciés en septembre 2020 pour qu'ils puissent rejouer ou s'investir dans les clubs.

- commentaire de Murièle : ceux qui ont payé leur licence en septembre 2020 mérite une réduction au même titre que ceux qui prendront une licence au 1^{er} janvier 2021.

- Adrien pense que les clubs et les structures fédérales ne pourront pas rembourser 50 % de la licence des licenciés. Faire un geste pour les licenciés de la prochaine saison. Les aides exceptionnelles pourront être mise en œuvre (familles en difficultés par exemple), mais à condition de ne pas aider tout le monde et surtout ceux qui n'en ont pas besoin.

- commentaire de Michel : si cette année, nous faisons un déficit de 25 000 € et ça pendant 3 ans, il n'y aura plus de Comité !

- commentaire de François : "Dommage qu'il n'y ait pas eu de débat sur ce sujet. A mon avis, cette aide financière/remboursement aurait mérité d'être débattu en comité directeur.

Je fais d'ailleurs une troisième proposition qui vient en complément des deux premières : un gel des tarifs pour la saison 2021-2022. Et j'argumente ce choix. Lors du 1er comité directeur de la saison (avant l'AG), nous avons voté (notamment) pour une augmentation d'un euro sur les licences traditionnelles. Ce choix était justifié au titre des aides aux clubs (particulièrement pour des aides de produits d'hygiène) lié au contexte sanitaire. Ce choix a été fait sans que nous sachions à ce moment-là, que nous allions nous retrouver à nouveau dans une situation d'arrêt total de l'activité pongiste et de très longue durée. On ne sait même pas si le 20 janvier, on pourra reprendre et s'il y aura à nouveau un arrêt de l'activité pongiste. Dans le contexte d'aujourd'hui, l'augmentation des tarifs pour la saison 2021-2022 ne se justifie plus.

Second argument pour le gel des tarifs : L'année 2021 s'annonce être une année de forte instabilité économique. En effet, les décisions qui ont été prises par le gouvernement vont avoir de graves conséquences économiques, dont on ne mesure pas bien encore l'étendue que ça va avoir. Dans un tel contexte, il serait fou de ne pas faire un geste en ce sens.

Nous devons faire attention à la saison à venir, qui pourrait être compliquée pour les clubs après ces temps d'arrêts. Augmenter le prix des licences (en ce moment en particulier), c'est prendre le risque de perdre d'avantages de licenciés et donc moins de rentrées financières pour le Comité. A mon avis, ce n'ait pas le moment d'augmenter le prix des licences.

De plus, contrairement à la ligue et à la FFTT, nous n'avons pas fait de gel de tarifs pour la saison 2020-2021. Tout ceci justifie un gel des tarifs pour la prochaine saison.

Et, je ne parle pas d'un éventuel geste pour les licenciés au 31/12/2020. Que fait -on ?

Là aussi, pour moi, ça mérite un débat. Un débat neutre avec la situation financière du Comité. Car là aussi, soyons vigilant à la reprise et à la réaction des licenciés. Comment pourrait-on répondre à un licencié (quel qu'il soit) qu'après plus de 6 mois d'arrêt, qu'il n'y ait aucun geste fait sur sa licence ?

Sur ce dernier point (geste sur les licenciés actuels), j'ai un positionnement neutre à ce jour. Mais, je trouve qu'on ne peut pas botter en touche ».

Décisions validées par le Comité Directeur sur l'aide à apporter aux clubs :

- Remboursement de 50 % de la part de l'engagement des équipes,
- Remboursement de 50% sur toutes les licences prises à partir du 1er janvier 2021.

4) Tour de table

➤ Fabien VALO présente ses actions en cours ou à venir :

- Mise en place de regroupements hebdomadaires dans les différentes zones du département :

- le samedi 16 janvier 2021 à Montargis avec 16 joueurs maximum de -9 / -15 ans. A voir si cela pourra se faire ?
- Action qui était prévue le samedi 23 janvier 2021 à Pithiviers (avec les clubs de Puiseaux, Manchecourt, Neuville Aux Bois) : à voir pour lancer l'action dès que ce sera possible.
- À finaliser dans la zone ouest : Fabien va relancer les clubs de Cléry, Baule et Chaingy, Cravant, Meung Sur Loire pour trouver une salle,

- Les mercredis : séance de détection à la salle de Ping St Jean. De 9h à 12h : séance de détection et de 14h à 16h, séances individuelles avec des jeunes prometteurs.

- Le samedi après-midi, Fabien ira, lorsque ce sera possible, sur quelques séances suppléer Vincent Gauthier pour entraîner des jeunes de Châteauneuf s/Loire sur un créneau de 14 à 18h sans faire forcément les 4 heures de présence.

- Visio conférence ETR pour finaliser le contenu de la formation distanciel "Entraîneur de club".

- Visio conférence le lundi 18 janvier 2021 à destination de l'ensemble des clubs (2 clubs inscrits) pour les labels régionaux en collaboration avec la Ligue du Centre Val de Loire (Romain).

- les tâches administratives classiques

Fabien aurait dû faire un message aux clubs afin de répertorier les clubs qui sont réellement ouverts pour faire des actions avec les jeunes et se déplacer chez ceux qui le souhaitent ou qui ont un besoin d'accompagnement. Cette action est suspendue.

➤ Murièle : avec Patrick Piau discussion comment remobiliser les JA pour la fin du championnat par équipes. Les JA positionnés initialement prévus pour la 4^{ème} journée seront recontactés.

➤ Jean-Luc Barboza : Les individuels du sport dans l'entreprise départementaux ne se dérouleront pas. Il a envoyé un courrier aux clubs pour savoir s'ils veulent participer aux individuels régionaux. Réponse pour le 6 février 2021 et réunion en distanciel le 9 février.

➤ Adrien : La ligue va lancer un plan de visios à destination des clubs, joueurs, dirigeants et les formation arbitrage en distanciel seront relancées.

Un courrier à destination des clubs informera de la suspension de toutes les compétitions et des décisions prises au niveau du Comité.

➤ Florian : 8 clubs ont répondu à la demande d'acquisition de matériel : à voir si nous obtenons la subvention du Conseil Départemental pour prendre une décision lors d'un prochain comité directeur.

5) Questions diverses

- Décision à prendre sur le championnat du sport dans l'entreprise selon la possibilité de reprise d'activité en mars 2021 et les finances qui vont avec.
- Proposition de François sur le gel des tarifs pour la saison 2021-2022 à **discuter en avril-mai 2021**.
- Définir les tarifs du CDTT45 pour la saison 2021-2022 à **discuter en avril-mai 2021** également.
- Temps de chômage partiel en Janvier 2021: 50 % du 1er au 15 et 75 % du 16 au 31.

Fin de la réunion : 21h00.

Le Président,
Jean-Luc PACAUD

Le Secrétaire Général,
Frédéric ROBIN